

5. Filière « GESTION ET VALORISATION DES DECHETS »

Le marché du recyclage est en croissance constante depuis 2002 en France et a atteint un chiffre d'affaires de 13 Mds€, avec 30 000 personnes employées en 2007.

Les deux acteurs internationaux majeurs sont français : Véolia (CA : 7,2 Mds€) et SITA du groupe GDF-Suez (CA : 6 Mds €). Pourtant la France est caractérisée par des taux de recyclage et des niveaux de valorisation énergétique en dessous des bonnes pratiques européens.

Les matières premières secondaires (MPS) sont un enjeu majeur de la filière : en 2006, en France, environ 40% de la production globale des métaux ferreux et non ferreux (aluminium, cuivre, plomb et zinc), des papiers et cartons, du verre et des produits en matières plastiques a reposé sur l'utilisation de MPS.

I. Les perspectives d'évolution du marché

1. Potentiel naturel ou forces industrielles de la France

Avec des leaders mondiaux et une expérience forte de la France sur un grand nombre de filières de recyclage, la France dispose d'un ensemble de filières de gestion des déchets performante, même si le taux de recyclage reste inférieur aux résultats des pays les plus avancés au niveau européen.

ATOUS DE LA FRANCE	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Deux leaders mondiaux français de la récupération : Véolia Environnement et Suez Environnement- Forte expérience des acteurs français sur des filières matures de recyclage (métaux, papiers, verre, VHU)- Capacités industrielles de recyclage (réutilisation de la matière) sur le territoire qui absorbent et transforment plus de $\frac{3}{4}$ des produits usagés, collectés et triés	<ul style="list-style-type: none">- Le marché du recyclage est encore insuffisamment développé : difficultés de mobilisation du gisement, capacités de valorisation insuffisantes, ...- Certaines filières sont encore insuffisamment développées : métaux stratégiques, matériaux plastiques, VHU (Insuffisance de la performance de la filière de recyclage)- Faible automatisation du tri des déchets ménagers- Une filière D3E qui en est à ses débuts : la structuration de la filière n'a commencé qu'en 2007- Fragilité des industries du recyclage du fait de la volatilité des marchés des

	produits de récupération et de la variabilité de la demande extérieure
--	--

2. Potentiel de croissance du marché

Le contexte réglementaire et le contexte de raréfaction des ressources donnent des perspectives de croissance forte à la filière. Des filières constituent également des relais de croissance lorsque le gisement peut être mieux mobilisé ou que les déchets peuvent être mieux valorisés. Cependant, la rentabilité de la filière reste fortement dépendante du cours des matières premières et du flux post-consommation. De ce fait, les perspectives d'évolution du marché restent modérées.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La raréfaction des ressources naturelles contribue au développement des filières - Un niveau de recyclage et de valorisation faible comparé aux champions européens : un potentiel de marché domestique à capter - Un contexte politique favorable : l'Union Européenne et le Grenelle de l'environnement fixent des objectifs à atteindre pour la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets - Des filières structurées (DEEE et piles et accumulateurs) avec un potentiel de croissance avéré tant en termes de chiffres d'affaires que d'emplois, soutenues par une consommation accrue, de nouveaux marchés en développement (TIC, technologies vertes) - Des objectifs réglementaires de recyclage et de valorisation particulièrement ambitieux pour la filière VHU 	<ul style="list-style-type: none"> - La rentabilité du secteur reste très dépendante du cours des matières premières et de la stabilité des conditions d'approvisionnement - Les filières de valorisation des déchets dépendent d'un flux post-consommation source de contraintes en terme d'approvisionnement (variabilité des stocks, hétérogénéité de l'approvisionnement, ...). - Le transfert de la valeur ajoutée de la réutilisation de la matière par recyclage en dehors de France, alors même que le coût de production des matières secondaires est généralement supérieur à leur valeur marchande sur le marché international (économie négative de service avec financement par le contribuable).

Les industriels et les pouvoirs publics sont confrontés à des problématiques très différentes selon les filières. Les filières D3E et plastiques sont émergentes. Les filières de valorisation organique et énergétique ont des marges de progrès considérables. Les filières papiers et métaux (les plus anciennes) sont matures, favorisées par des conditions économiques favorables, même si elles sont conjoncturellement affectées par la crise économique. Pour certains types de métaux (métaux rares), les filières sont encore quasi inexistantes.

II. Ambitions pour la filière

1. Ambitions

L'ambition de la France pour la filière valorisation des déchets doit être de :

- Faire de l'économie française une économie de recyclage en lien avec l'ambition européenne ;
- Consolider la mise en place d'un large éventail de filières de recyclage en développant des filières émergentes et à fort potentiel ;
- Devenir un acteur industriel compétitif et exportateur sur le marché des technologies de tri automatisé ;
- Généraliser la valorisation énergétique des déchets sur les gisements dont les technologies ne permettent pas une valorisation plus noble.

2. Objectifs

Pour répondre à cette ambition, on peut fixer quatre objectifs aux filières du traitement et valorisation des déchets.

- **Augmenter les taux de recyclage des déchets en renforçant les dispositifs de mobilisation du gisement sur des filières nouvelles ou stratégiques**

Les pouvoirs publics ont mis en place depuis trente ans des dispositifs complets de soutien aux principales filières, sur les métaux ferreux et non ferreux, sur le papier / cartons, sur le verre, le bois, les matériaux inertes. Sur ces filières, le taux de recyclage, malgré certaines barrières techniques et économiques, est en progression.

Cependant, certains autres produits ou matériaux, plus difficiles à traiter, sont encore faiblement recyclés, malgré la forte valeur ajoutée qu'ils contiennent. On peut ainsi identifier des filières qui connaissent un taux de recyclage inférieur aux autres filières et qu'il convient de soutenir.

- La filière plastiques souffre d'une faiblesse des flux collectés autant que d'une maîtrise insuffisante des technologies de séparation des différents types de plastiques, alors qu'aujourd'hui, le marché est demandeur de plastiques régénérés. La politique publique doit concentrer son action sur la recherche et le développement qui puisse être valorisée par des PME à faible capacité en recherche et sur la mobilisation du gisement.
- Il n'existe pas, par ailleurs, de filière dédiée à la récupération et au traitement des métaux dits stratégiques (tantale, zinc, lithium,...), alors que le traitement de ce gisement pourrait assurer la sécurité des approvisionnements pour certaines filières industrielles françaises consommatrices (électronique, aéronautiques, automobile) en réduisant la dépendance nationale vis-à-vis de pays producteurs. La filière est encore peu développée. Peu d'entreprises maîtrisent les problématiques de récupération, de préparation pour un gisement diffus et en petite quantité. Il s'agit donc d'amorcer la filière.
- Compte tenu de la place de l'industrie automobile dans l'économie française et des besoins d'approvisionnement en matières premières, le taux de recyclage de la filière VHU doit aussi être amélioré. Le taux de recyclage des VHU en France est encore insuffisant par rapport aux objectifs de la directive européenne.

- **Faire face au taux de recyclage encore insuffisant et au coût de traitement des déchets ménagers**

La complexité et le coût du tri manuel des déchets ménagers pour les filières qui le nécessitent sont encore un frein à l'augmentation du recyclage du fait des difficultés de

mobilisation de gisement. Le tri étant généralement une étape nécessaire pour un recyclage comme pour une valorisation de qualité.

Une rupture technologique est prévisible sur le tri des déchets ménagers avec les technologies d'automatisation du tri. Si celles-ci ne sont pas encore complètement maîtrisées (capacités de reconnaissance encore limitées), elles devraient évoluer rapidement sur un marché de plus en plus concurrentiel (Allemagne, Italie, ...). Du point de vue environnemental, les technologies de mobilisation de gisement permettent de rendre la filière moins dépendante du comportement de tri des ménages. Du point de vue économique, elles apportent un fort gain de productivité et une meilleure qualité de tri.

Les pouvoirs publics doivent donner les moyens à la filière de se tourner vers les technologies d'automatisation de tri tout en veillant à assurer la mobilisation maximum de la ressource par des systèmes de collectes sélectives efficaces, intégrant les entreprises d'économies solidaires.

- Renforcer la valorisation énergétique des déchets.

La valorisation énergétique est particulièrement soutenue aujourd'hui dans la filière agricole (méthanisation agricole). Le soutien à la filière doit être étendu aux nouvelles technologies de valorisation et au déploiement de ces technologies sur les filières de l'industrie agro-alimentaire et des déchets ménagers.

- Renforcer la valorisation matière des déchets.

L'objectif pour l'ensemble des filières est de transformer le déchet en matière première substituable à la matière première vierge ressource (matière secondaire) et son utilisation industrielle par recyclage sur le territoire national. Ce passage à l'économie circulaire suppose une politique de gestion intégrée des déchets associant les différents acteurs impliqués dans les filières y compris ceux qui assurent le recyclage final en réutilisant « la matière ». Les entreprises françaises doivent continuer à proposer des activités de service de qualité (collecte, tri, récupération) mais doivent également maîtriser les process industriels de production de matières secondaires et leur utilisation par des industries de base qui les recyclent et fabriquent des produits neufs.

3. Conditions de succès

Pour développer de manière significative le recyclage et la valorisation en France, les pouvoirs publics doivent agir sur l'ensemble des leviers de l'activité, de la gestion à la valorisation des déchets : tri à haute performance pour améliorer et la quantité et la qualité des matériaux récupérés, développement de process industriels visant à produire des matières premières secondaires de haute valeur ajoutée, développement de capacités des unités industrielles qui utilisent la matière par recyclage (industries de base). Ces conditions permettront à la France d'améliorer la compétitivité de ses acteurs sur le marché du recyclage.

III. Priorités d'action proposées

Pour répondre à cette ambition, des actions doivent être entreprises en faveur des filières sur quatre axes prioritaires.

1. **Développer les filières stratégiques ou à fort potentiel encore insuffisamment exploitées**

- Amorcer une filière de récupération des métaux rares par un programme de R&D
- Lever les verrous à l'augmentation du recyclage sur la filière plastiques notamment en créant un pôle de compétence de R&D sur les technologies de valorisation et de recyclage,
- Améliorer la performance de la filière Véhicules hors d'usage (VHU) en soutenant financièrement des projets de partenariats entre constructeurs, sous-traitants et démolisseurs et la modernisation de certains acteurs de la filière (notamment les démolisseurs)

2. Développer les centres de tri du futur

- Lancer un programme de recherche et d'industrialisation sur les « centres de tri du futur » (démonstrateur)
- Engager un programme de modernisation des centres de tri ciblé sur les déchets d'emballages ménagers et de papiers/cartons.

3. Stimuler les nouvelles technologies de valorisation énergétique en particulier sur les déchets fermentescibles

- Soutien à la R&D par le développement de démonstrateurs sur les thématiques prioritaires (gazéification, thermolyse et méthanisation autre que agricole)
- Soutien à l'investissement dans les équipements publics
- Mettre en place une filière de récupération et valorisation des huiles alimentaires usagées

4. Stimuler la réutilisation de matières secondaires dans les process industriels de production

- Développer les dispositifs d'étiquetage environnemental (notamment CO2)
- Développer et sécuriser les débouchés pour les matières premières secondaires en renforçant les systèmes globaux assurant leur transformation sur le territoire national
- Soutenir des dispositifs transversaux organisant le partenariat entre l'ensemble des parties prenantes des filières (ex : REP)